

Evaluation et LSU : ne pas se tromper de débat

Les enseignants ont toute liberté en matière de modalités d'évaluation des élèves, comme plusieurs textes réglementaires le précisent.

Pour autant, cette liberté pédagogique a été mise à mal progressivement et notamment depuis la réforme du collège, les collègues se voyant parfois imposer des modalités d'évaluation par les chefs d'établissement et leurs IPR ou contraints de se plier à des modalités acceptées par la majorité de leurs collègues.

Et lorsque des logiciels leur imposent des référentiels qu'ils ne peuvent modifier, de multiples items à cocher qui ne correspondent pas aux évaluations formatives ou sommatives qu'ils mettent en place, à leurs pratiques de classe, ils ont l'impression d'un gâchis et d'une perte de sens de leur métier.

Peu d'établissements ont réfléchi sur le fond à l'évaluation des élèves, aux implications de tel ou tel type d'évaluation sur le travail en classe, sur les pratiques, sur la façon de mieux intégrer l'évaluation aux pratiques de classes. Pourtant la recherche nous donne des pistes pour y réfléchir et les améliorer au service de la réussite des élèves. La formation continue et la formation initiale sont d'ailleurs particulièrement carantes en la matière.

Mais ne nous trompons pas de cible. Ce n'est pas le LSU en tant que tel qui est condamnable. Le LSU n'est qu'une application numérique modifiable et paramétrable en fonction des décisions ministérielles quant à la forme des évaluations.

Ce n'est pas la suppression du LSU qu'il faut exiger, ce qui n'aurait strictement aucune incidence sur l'imposition d'une évaluation « non chiffrée » ou dite « par compétences », ni aucune incidence sur le positionnement des élèves sur les domaines du socle qui peut aussi être réalisé via un simple tableur ... c'est sur le fond que des batailles doivent être gagnées.

C'est bien une évolution des textes réglementaires qu'il faut obtenir : la suppression des positionnements sur les domaines du socle en fin de cycle et pour l'obtention du DNB, la suppression des cases les plus problématiques du LSU, et la protection des données des élèves.